

**PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION  
DU BANQUET DES AÎNÉS DE LA MAIRIE DE CHINON**

(Page n° 1 / 2)

L'an deux mille vingt-deux le mercredi quatorze décembre à quatorze heures, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire (CC CVL) se sont réunis à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire située 32 rue Marcel Vignaud 37500 CHINON (salle des commissions).

**DATE DE LA CONVOCATION : 07 DÉCEMBRE 2022**

**PRÉSENTS :**

MME. G. HAILLOT-ENSARGUET – M. S.PINAUD – M. D.GODOY – MME. C.LAMBERT – MME. F.HENRY – M. M.PAVY – MME. F.ROUX – MME. D.TIJOU – M. J.LAMARCQ – MME. B.BACHET – M. R.GUÉRIN – MME. C.FROLA

**ABSENCES OU REPRÉSENTATIONS :**

M. J.L.DUPONT a donné pouvoir à MME C.LAMBERT  
MME. C.MARCHAL excusée  
MME. L.VUILLERMOZ absente  
M. J.BROSSARD a donné pouvoir à MME D.TIJOU  
M. A.DUBOIS démissionnaire  
M. M. C.HOUVENAGHEL a donné pouvoir à MME B.BACHET  
M. P.RALLE excusé



**PRÉSIDENTE DE SÉANCE : MME. G. HAILLOT-ENSARGUET**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. J.LAMARCQ**

Nombre de membres en exercice : 18	Nombre de votes POUR : 15
Nombre de membres démissionnaires : 1	Nombre de votes CONTRE : 0
Nombre de membres présents : 12	Nombre d'ABSTENTIONS : 0
Nombre de pouvoirs : 3	Nombre de NON VOTANTS : 0

**PRÉSENTATION :**

La Mairie de Chinon propose aux personnes âgées de 73 ans et plus de participer à un banquet-spectacle offert par la municipalité le 21 janvier 2023 au titre de l'année 2022.

Le CIAS est un établissement public administratif chargé d'animer et de coordonner l'action sociale à l'échelle du territoire communautaire

Depuis de nombreuses années, le CIAS apporte une aide logistique et humaine à la Mairie de Chinon pour l'organisation du banquet des aînés.

Il est proposé de préciser les contours de ce partenariat pour l'organisation du banquet des aînés le 21 janvier 2023.

Il est donc proposé au conseil d'administration de bien vouloir adopter le projet de convention joint à la présente.

**PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION  
DU BANQUET DES AÎNÉS DE LA MAIRIE DE CHINON**

(Page n° 2 / 2)

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **d'ADOPTER** la convention de partenariat à intervenir avec la Mairie de Chinon pour l'organisation du banquet des aînés le 21 janvier 2023 au titre de l'année 2022
- de **CHARGER** le Président de signer la présente convention.

Certifié exécutoire, compte tenu :

-de la publication le

-de la transmission en

Le Président du CIAS

Jean-Luc DUPONT.

Pour copie conforme

Pour le Président et par délégation de signature,

Le Président du CIAS,

Jean-Luc DUPONT.

23 décembre 2022  
23 décembre 2022



**SOUS-PRÉFECTURE DE CHINON**

**23 DEC. 2022**

**CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

(Loi du 2 Mars 1982)